

Bibliographie & Sites



Vous allez commettre une terrible erreur !

Combattre les biais cognitifs pour prendre de meilleures décisions

Olivier Sibony Professeur Affilié à HEC, en Stratégie et Politique d'Entreprise

Flammarion, coll. Clés des Champs, paru le 23/01/2019, 384 pages.

«*Nous prenons tous constamment des décisions. Cela nous semble tellement naturel que nous n'avons pas l'impression d'avoir besoin pour cela d'une méthode particulière... Pourtant, même les meilleurs d'entre nous commettent régulièrement des erreurs prévisibles!*

Alors qu'est-ce qu'une bonne décision? Faut-il se fier à ses intuitions? Comment remédier aux biais cognitifs qui nous égarent alors que nous n'en avons même pas

conscience?

Dans ce livre nourri de son expérience et des derniers travaux de l'économie comportementale, Olivier Sibony passe en revue nos erreurs les plus fréquentes. Il développe une méthode pour les éviter en mobilisant l'intelligence collective, et propose des solutions concrètes pour permettre à chaque lecteur d'inventer son propre «art de décider».

Vous allez prendre d'excellentes décisions!>



Mayday Mag, Le magazine digital du retournement : <http://maydaymag.fr/>

Mayday Assets, La plateforme d'annonces d'entreprises ou d'actifs à reprendre : <https://assets.maydaymag.fr/>

«*Mayday vous informe sur les entreprises en difficulté, les appels d'offre, vous livre les avis d'experts et vous raconte les beaux succès de retournement en publiant des articles d'actualité, des décryptages, des vidéos et des interviews.*

Mayday vous accompagne dans la gestion et l'anticipation de la crise, la transformation de votre entreprise, dans vos opérations de reprise ou pour vous permettre de mieux comprendre les difficultés de

vos partenaires / employeurs. Mayday fait le lien et s'adresse à la fois aux entrepreneurs, aux investisseurs, aux repreneurs, aux créanciers, aux fournisseurs, aux salariés et aux experts.

Mayday c'est aussi une équipe que vous pouvez contacter pour lui confier vos projets, parler de votre entreprise en difficulté, de votre succès de retournement ou livrer votre expertise.»



L'immeuble et le droit des procédures collectives

Ouvrage collectif sous la direction d'Adeline Cerati-Gauthier, Vincent Perruchot-Triboulet

Joly éditions, coll. Pratiques des affaires, janv. 2019, 1re éd., 228 pages, en vente sur www.lgdj.fr

S'interroger sur le sort de l'immeuble à l'occasion d'une procédure collective revient à évoquer quelques belles questions à la croisée du droit immobilier et du droit des entreprises en difficulté : poursuite de la construction de l'immeuble, gestion de l'immeuble (devenir de la SCI, sort du bail rural ou commercial, validité des actes passés en période suspecte, copropriétés en difficulté), efficacité des garanties portant sur l'immeuble (sûretés immobilières, insaisissabilité

de la résidence principale) et modes de réalisation de l'immeuble (protection de l'environnement, respect des droits de préemption applicables, sort des immeubles communs ou indivis).

L'ouvrage est destiné aux universitaires, aux étudiants et aux professionnels du droit immobilier et du droit des entreprises en difficulté qui trouveront dans les développements des réponses aux questions que suscite l'immeuble dans un contexte d'insolvabilité.



Les grands concepts du droit des entreprises en difficulté

Ouvrage collectif sous la direction de Pierre-Michel Le Corre

Dalloz, coll. Thèmes & commentaires, janv. 2019, 1re éd., 182 pages, en vente sur www.lgdj.fr

Derrière ce livre, dans lequel figurent les contributions issues du célèbre colloque niçois du CRAJEFE, organisé par le Centre d'études et de recherches en droit des procédures (CERDP), se cache en réalité un ouvrage dont le contenu est de première utilité pour tout praticien des procédures collectives, mandataires judiciaires et administrateurs judiciaires, avocats spécialisés en droit des entreprises en difficulté, magistrats, greffiers des tribunaux de commerce.

La connaissance et la compréhension des grands concepts du droit des entreprises en difficulté, dont certains ont été créés de toutes pièces par la juris-

prudence de la Cour de cassation, sont indispensables pour comprendre au plus profond le droit des entreprises en difficulté. Savoir les articuler entre eux est une nécessité pour qui veut prévoir l'évolution de la matière et apporter ainsi plus sereinement réponse aux questions de ses dossiers.

L'ouvrage, auquel ont contribué la plupart des meilleurs spécialistes français de la matière, est donc un outil indispensable aux praticiens des procédures collectives, avides de comprendre la matière qu'ils pratiquent au quotidien avec passion.



Manuel de droit de la faillite

François-Xavier Lucas, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne (Université Paris I)
P.U.F., coll. Droit fondamental, janv. 2018, 2e éd., 368 pages, en vente sur www.lgdj.fr

Sommaire :

Leçon 1 - Prolégomènes

Livre 1er : Les alternatives à la procédure collective

Leçon 2 - Prévenir la faillite par les mandats amiables

Leçon 3 - Abolir la faillite par le rétablissement professionnel

Livre II : La procédure collective

Leçon 4 - L'ouverture de la procédure collective

Leçon 5 - Le cadre de la procédure collective

Leçon 6 - L'emprise de la procédure collective sur le

débiteur

Leçon 7 - L'emprise de la procédure collective sur les créanciers et cocontractants

Leçon 8 - Blâme et châtement

Livre III : Les procédures collectives

Leçon 9 - La restructuration de l'entreprise par la sauvegarde ou le redressement

Leçon 10 - La cessation ou la cession de l'entreprise en liquidation judiciaire



Le cadre d'intervention du ministère public en droit des entreprises en difficulté

Christophe Delattre

Joly éditions, coll. Pratique des affaires, mars 2018, 1re éd., 144 pages, en vente sur www.lgdj.fr

La vie d'une entreprise n'est pas un long fleuve tranquille. Fragilisée pour diverses raisons, elle peut être confrontée aux procédures qui relèvent du droit des entreprises en difficulté, ce qui lui permettra souvent de se remettre sur les rails, sous réserve d'avoir anticipé les difficultés. Dans cette période délicate, l'entreprise peut être une cible pour celui qui recherche de bonnes affaires au détriment du dirigeant, des salariés et des créanciers. La sérénité et la sécurité juridique d'une procédure collective sont indispensables et reposent notamment sur un ministère public fort.

Face aux enjeux multiples et aux intérêts opposés, l'intervention du ministère public, garant de l'ordre public économique et social, est une nécessité. Son omniprésence tout au long de la procédure, volonté du législateur, lui permet de veiller au respect du cadre légal et du principe de l'impartialité, de

contrôler les solutions proposées, de sécuriser les procédures en évitant les dérives et de protéger les intérêts en présence. Pour ce faire, la loi lui confère des pouvoirs majeurs pour agir et influencer l'issue procédurale. Une procédure collective, au regard des enjeux colossaux qui s'y jouent, est une zone de tous les dangers où le magistrat du ministère public peut devenir, dès lors qu'il fait son travail, « un parquettier gêneur ».

Cet ouvrage, à destination des praticiens du droit de l'insolvabilité, des étudiants et universitaires, a pour objectif de présenter le rôle fondamental du ministère public mais également le cadre de son intervention en tenant compte des dispositions issues du Code de procédure civile et du Code du commerce. L'ensemble est illustré par de nombreux arrêts de la Cour de cassation et des décisions de juridictions du fond.



Le traitement judiciaire des entreprises en difficulté

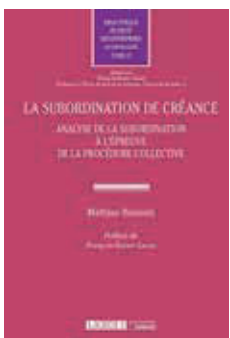
Bertille Ghandour

L.G.D.J., coll. Thèses, bibl. droit des entreprises en difficulté, t. 14, avril 2018, 1re éd., 522 pages, en vente sur www.lgdj.fr

Traditionnellement, le droit des entreprises en difficulté recourt à l'autorité judiciaire pour la mise en oeuvre de ses dispositions et la réalisation de ses finalités. Toutefois, considérant l'évolution de ce droit, le traitement « tout judiciaire » des difficultés des entreprises est remis en cause. En effet, il ne s'agit plus seulement de sanctionner, mais davantage de prévenir les difficultés et de sauvegarder les entreprises, ce qui dénature l'office juridictionnel.

De plus, les commerçants ne sont plus les seuls concernés par ce droit, ce qui aboutit à l'éclatement

de la compétence juridictionnelle. Il y aurait lieu d'envisager d'autres modes de traitement. Prenant en compte l'existence d'un traitement administratif, connu du surendettement, mais, aussi, des entreprises, et favorisant le règlement alternatif des difficultés, une autre voie peut être proposée pour la prise en charge de l'impossibilité économique d'exécuter. La légitimité du juge, dont les interventions seraient recentrées et la compétence spécialisée, en ressortirait renforcée pour le traitement des entreprises en difficulté.



La subordination de créance - Analyse de la subordination à l'épreuve de la procédure collective

Mathias Houssin

L.G.D.J., coll. Thèses, bibl. droit des entreprises en difficulté, t. 15, avril 2018, 1re éd., 816 pages, en vente sur www.lgdj.fr

La subordination de créance est l'opération par laquelle un créancier, junior, accepte de n'être payé qu'après l'extinction de la créance d'un autre créancier, senior. L'efficacité du mécanisme dans la procédure collective dépend de l'analyse retenue. À l'examen, l'effet de la subordination sur une créance n'est qu'exogène et ne consiste que dans l'adjonction d'obligations personnelles à la charge du junior envers le senior : la subordination ne modifie pas le droit au paiement, mais seulement sa priorité. Il en résulte un déséquilibre lors de la consultation des créanciers. Jusqu'à ce qu'une réforme des comités de créanciers soit réalisée, le maintien de la subordination peut être assuré par une convention de vote. Du point de vue du débiteur, le mécanisme ne crée pas une nouvelle

modalité de l'obligation, mais seulement une modalité de paiement. Sauf accord des créanciers et à quelques rares exceptions près, la clause d'ordre des paiements impose donc le respect d'une règle dite de la priorité absolue telle que l'envisage la proposition de directive du 22 novembre 2016, ce qui ne rompt pas l'égalité des créanciers. L'effet particulier de la subordination sur la créance se retrouve dans l'absence de modification du rang de la créance, et explique qu'un liquidateur ne puisse appliquer la subordination dans le règlement des créanciers, même si la violation de la priorité conventionnelle dans le plan laisse peu de recours au senior. Où l'on voit qu'une intervention du législateur serait bienvenue pour conforter l'efficacité de l'opération de subordination.